



Le Dispositif français des Certificats d'Economies d'Energie

Etude d'impact sur la consommation énergétique du Bâtiment

Hugo GUILLAUME – ENTPE, Voie d'approfondissement : Bâtiment – 2019

Maître de TFE : Marc GENDRON, Délégué Général du Club C2E à l'ATEE – 94110 Arcueil



CONTEXTE DU SUJET

Le dernier rapport du Groupe International d'Expert pour le Climat indique qu'une réduction importante des émissions de CO₂ liée à la consommation énergétique est un préalable obligatoire à la limitation du réchauffement climatique sous les 2°C. Face à un enjeu d'une telle importance et confrontés à une dépendance énergétique de plus en plus prégnante, plusieurs Etats européens ont décidé en accord avec les directives européennes sur la question de mettre en place des dispositifs de réduction de la consommation énergétique. Mais au-delà des aides de financement classique directement alimentées par le budget de l'Etat, le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur une obligation de financement par les fournisseurs d'énergies français. Un système que l'on retrouve également au Royaume-Uni lors de son lancement en 2006 et qui s'étend à l'ensemble de l'Union Européenne.

Néanmoins, en 2017, la consommation d'énergie finale en France a augmenté de manière significative, entraînée notamment par une part toujours plus importante de la consommation d'énergie dans le secteur du Bâtiment. Cela interroge sur l'impact et la capacité d'un dispositif des CEE à porter 90% de la transition énergétique française dont l'un des objectifs majeurs est la réduction de 20% de la consommation énergétique d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2012.

CADRE ET METHODE DE TRAVAIL

Sans avoir une volonté d'exhaustivité sur l'ensemble des subtilités inhérentes à la mise en place d'un dispositif de politique publique, le premier travail aura été centré sur l'analyse des origines et du développement du dispositif des CEE depuis sa création en 2006 à la fin de sa 4^e période prévue fin 2021. Cette analyse doit permettre de comprendre les objectifs de sa mise en place, l'intérêt d'un tel dispositif et de saisir l'originalité de son fonctionnement notamment sur la question de la standardisation du calcul des économies d'énergie.

Dans un second temps, mon travail d'Assistant au Délégué Général du Club CEE au sein de l'ATEE m'a permis de travailler pendant 6 mois à l'élaboration de fiches d'opérations standardisées dans le secteur du Bâtiment, constituant le cœur du dispositif. Par ce travail et les multiples échanges auprès d'acteurs publics et privés inhérents à cette fonction, j'ai élaboré une analyse détaillée des problématiques et des enjeux portés par le dispositif. L'objectif étant également de donner un aperçu très concret du développement de ce dernier et des jeux politiques entourant sa mise en place.

Enfin, en m'appuyant sur des références multiples et l'expérience d'autres projets similaires en Europe, je propose une ouverture mettant en avant une évolution souhaitable, en centrant mon analyse sur le secteur du Bâtiment, d'un dispositif qui semble avoir atteint ses limites.

PRINCIPAUX RESULTATS

Malgré un dispositif toujours plus ambitieux, il semble à la lecture de l'évolution de la consommation énergétique française des dernières années que le dispositif ne permet pas, à lui seul, de réduire la consommation d'énergie finale en France et cela est d'autant plus vrai dans certains secteurs comme le tertiaire.

Des résultats particulièrement étonnant lorsque le Ministre de la Transition écologique et solidaire annonce début 2019 que le dispositif des CEE a permis une réduction de la consommation énergétique équivalente à la consommation de 17 millions de ménages pendant 15 ans. Mais cela semble en adéquation avec la déconnexion constatée entre les économies d'énergie calculées et les retours terrain. Sans contrôle à posteriori, les économies d'énergie resteront théoriques mais est-ce vraiment l'objectif d'un dispositif politique chargé de maintenir la compétitivité de l'économie ?



Figure 2: Offre commerciale liée aux bonifications CEE

TERTIAIRE : 24 MTEP EN 2016
En Mtep (données corrigées des variations climatiques)

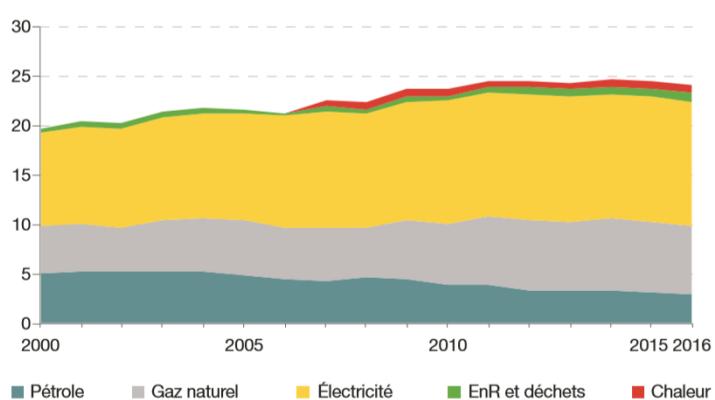


Figure 1: Evolution de la consommation d'énergie finale dans le tertiaire

Sur ce point, la croissance prime toujours avec la mise en place de bonifications purement économique qui déconnectent d'autant plus les économies annoncées de celles réalisées. Une perspective inquiétante pour les prochaines années dans un monde qui aurait pourtant besoin d'actions beaucoup plus ambitieuses pour subsister.